



Montigny Infos

Lettre d'informations municipales de Montigny-Le-Chartif (janvier 2017)

Le mot du Maire :

Ignymontoises, Ignymontois,

En ces premiers jours de l'année et comme le veut la tradition, permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom et celui du Conseil Municipal, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite personnelle à l'occasion de l'année nouvelle pour vous-même et pour vos familles.

L'année 2016 fut une triste copie de 2015 pendant laquelle des événements tragiques ont ensanglanté notre pays et endeuillé de nombreuses familles. Malheureusement, il nous faudra apprendre à vivre avec ce risque.

*2016 fut pour le conseil municipal une année importante et la décision que nous avons prise, marquera l'histoire de notre commune. Je parle, bien sûr, de la création d'un **assainissement collectif** pour le centre bourg, l'investissement est important: 1 321 221€ Hors Taxes. Ce projet est subventionné : par "l'Agence de l'Eau Loire Bretagne" à hauteur de 528 489€; par l'Etat, via la dotation d'équipement de 138 182€ et du fond de relance de 198 000€, ainsi qu'une enveloppe parlementaire de 10 000€. La commune devra alors financer 34% du projet. Pour cela, nous avons contracté un prêt sur 40 ans. De ce fait, les travaux d'enfouissement des réseaux d'assainissement perturberont la circulation dans le bourg tout au long de l'année 2017; nous nous en excusons par avance.*

2017 sera pour notre commune le début d'une nouvelle alliance. Nous faisons désormais parti de la communauté de communes "Entre Beauce et Perche" (Illiers-Courville) dont vous trouverez bientôt les diverses compétences et services sur notre site internet.

La dissolution de la communauté du Perche Gouet s'est faite administrativement au 1^{er} janvier 2017, mais financièrement, des désaccords persistent, notamment pour le remboursement du prêt de la zone industrielle de Brou. Nous devons rembourser le prêt tandis que les bénéficiaires seraient perçus par la communauté de commune du Grand Châteaudun ...

Je finirai ces quelques lignes en vous informant que 2017 commencera par le recensement de la population du 16 janvier au 18 février. Je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil à nos agents. Le recensement d'une commune est important, puisque les subventions de fonctionnement de l'Etat sont proportionnelles au nombre d'habitants.

D'autre part, à partir du 27 février et ce, jusqu'au 5 mai, vous ne pourrez plus emprunter la route de Brou car le pont de l'autoroute sera en travaux.

Je vous invite à la cérémonie des vœux le 21 janvier à 17h30 à la salle polyvalente et je vous souhaite de nouveau, à toutes et à tous une excellente année 2017, pleine de bonheur et de réussite à partager avec ceux qui vous sont chers.



Votre maire,

Joël FAUQUET

Informations de la C.D.C. "Entre Beauce et Perche"

Suite à la dissolution de la communauté de communes du "Perche-Gouët", notre commune rejoint la Com-Com "Entre Beauce et Perche".

Depuis le 01 janvier 2016, les Communautés de Communes voisines du Pays Courvillois et du Pays de Combray ont fusionné, celles-ci constituent désormais la : « Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ».

Adresse: 2, rue du Pavillon 28120 Illiers-Combray

Tel: 02 37 23 25 72

<http://www.entrebeauceetperche.fr>

Assainissement non collectif: (à partir de mars 2017)

La communauté de communes lance une campagne de vidanges de vos installations d'assainissement non collectif qui se déroule tout au long de l'année (fosse septique, fosse toutes eaux...)

Pour un bon fonctionnement de votre installation, il faut l'entretenir :

- Vidange de la fosse toutes eaux au moins tous les 4 ans, (hauteur de boues arrivant à mi-hauteur de la fosse)
- nettoyage des regards et de la pouzzolane tous les ans

N'oubliez pas de laisser les regards ou tampons de visite accessibles

Pour vous inscrire : veuillez remplir le formulaire d'inscription et le transmettre à la communauté de communes: (http://www.entrebeauceetperche.fr/public/Medias/environnement/bulletin_inscription_vidange_2016-2017.pdf)

le prestataire prendra contact avec vous afin de fixer un rendez vous pour l'intervention

Pour tout renseignement:

vous pouvez contacter le 02 37 24 32 45 ou par mail : anc@entrebeauceetperche.fr

Recensement de la population 2017

La commune de Montigny est concernée par cette opération **du 16 janvier au 18 février 2017**.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur muni d'une carte professionnelle et tenu au secret professionnel qui vous remettra des questionnaires à remplir.

A savoir que celles-ci sont strictement confidentielles et préservées de tous risques intempestifs de diffusion ; seule l'INSEE a le pouvoir de posséder ces informations.

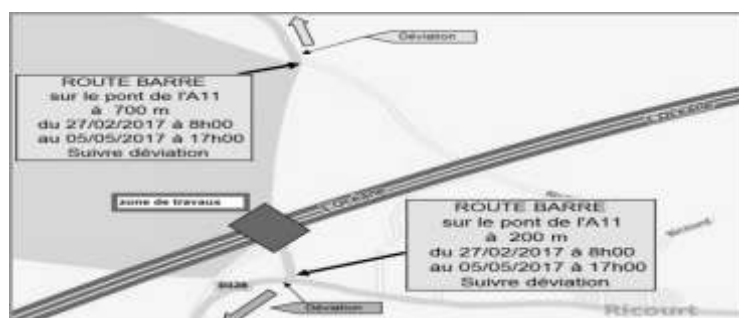
Les habitants de la commune susceptibles de s'absenter pour une période relativement longue à cette époque-là, et donc absents de leur domicile, sont priés de se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Les agents recenseurs seront Mesdames Brigitte Deroin, Annick Montaudoin et Nicole Rapin.

Réfection du pont sur l'autoroute entre Montigny et Brou

Le pont sera fermé dans les deux sens du **27 février au 5 mai** (nuits et jours et week-end) pour une réfection complète : tablier, étanchéité, trottoirs, garde-corps,....

Les travaux seront balisés et une déviation par Frazé sera mise en place pendant toute la durée des travaux.



Etat Civil

Naissances

Bienvenue en ce monde à :

Louane Thomas, le 4 février
Léana Georgelin, le 2 avril
Faustine Georgelin, le 2 avril
Nolan Charles, le 12 juin

Kathalina Branger, le 3 juillet
Raphaël Barbet, le 30 août
Jade Gisselbrecht Verdier, le 14 novembre
Ayden Gournet, le 24 novembre

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

Pascal Mortier Godin et Françoise Portilla, le 2 juillet
Alban Courtois et Oléna Starchiyenco, le 5 novembre

Décès

Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts :

Madame Marie-Hélène Risacher, le 3 mai
Monsieur Bernard Dagonneau, le 6 mai
Monsieur Daniel Rochette, le 21 mai
Monsieur Gérard Dugail, le 15 juin

Madame Janine Lambert, le 24 septembre
Madame Karinne Rivière, le 30 novembre
Madame Murielle Château, le 26 décembre
Madame Esther Renard, le 31 décembre

Calendrier de la commune 2017

21 janvier

11 février

11 mars

18 mars

1er avril

23 avril

1er mai

: Vœux de Monsieur le maire à la salle polyvalente à 17 h 30.

: LOTO organisé par l'USMC à 13 h.

: Banquet du Club Raymond Gendre à 12 h 30.

: LOTO organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 14 h.

: Match de Truc organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h 30.

: Election présidentielle (1er tour)

: Brocante / vide-greniers organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 7 h.

Exposition des artistes de la commune à la salle de restauration.

Cette exposition est ouverte à tout artiste amateur de la commune désirant présenter ses œuvres. Les personnes intéressées devront s'inscrire à la mairie avant le 14 avril 2017.

7 mai

8 mai

11 juin

18 juin

13 juillet

14 juillet

29 & 30 juillet

18 août

16 & 17 septembre

7 octobre

31 octobre

11 novembre

25 novembre

9 décembre

: Election présidentielle (2ième tour)

: Défilé et rassemblement à la mairie à 10 h 45.

: Elections législatives (1er tour)

: Elections législatives (2ième tour)

: Repas champêtre organisé par la commune à 19 h 30.

: Jeux à 16 h, Retraite aux flambeaux à 22 h et feux d'artifice à 23 h.

: Sortie au Puy du Fou organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

: LOTO organisé par le Club Raymond Gendre à 20 h 30.

: Journées du Patrimoine dans tout le canton.

: Repas « Moules-Frites » / organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h 30.

: Halloween à 18 h organisé par l'USMC.

: Défilé et rassemblement à la mairie à 10 h 45 suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

: Banquet de la Sainte Barbe organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 h.

: Banquet du Club Raymond Gendre à 12 h 30.

(pour tout renseignement, vous trouverez les coordonnées des présidents des associations sur le site internet de la commune <http://www.montigny-lechartif.fr>)

Montigny Pratique

Mairie :

28, rue de Nogent
28120 Montigny-Le-Chartif

Tél : 02 37 24 22 31
Fax : 02 37 24 22 09

E-mail: montigny-le-chartif@orange.fr
Site : <http://www.montigny-le-chartif.fr>

Secrétariat de la mairie: Les lundis de 9h30 à 11h00, les vendredis de 14h à 16h et sur **R.D.V.** les mardis, jeudis et samedis.

Maire: Mr Fauquet Tél: 02 37 24 22 90
Adjoint au maire: Mr Huet Tél : 06 80 15 71 41

Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche": <http://www.entrebeauceetperche.fr/>

Prix de la cantine scolaire : Enfant: 3,30 € Adulte: 4,50 € par repas

Tarifs de la distribution de l'eau (facture 2017):

Prix au m³ de 1 à 5 m³ : 5,00 €/m³

A partir du 6^{ième} m³ : 1,27 €/m³

A partir du 301^{ième} : 0,86 €/m³

Redevance annuelle d'abonnement : 115 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 25 €

Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 250 €

Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager : 500 €

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pollution et réseaux de collecte) : 0,31 €/m³ (en 2016).

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pour prélèvement de la ressource en eau) : 0,046 €/m³ (en 2016).

Fond de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP / CG28) : 0,072 €/m³ (en 2016).

Lors d'une demande de réouverture d'un branchement d'eau, les travaux de remise en état et de remise aux normes seront à la charge du pétitionnaire si ce branchement est fermé depuis plus de 3 ans.

Possibilités de paiement en trois prélèvements automatiques de la consommation d'eau (mars-juin et le solde en novembre) : renseignements et inscription en mairie.

Tarifs des concessions funéraires:

Concession cinquantenaire : 258 €

Concession trentenaire : 165 €

Caveau provisoire: 30 € à partir du 16^{ème} jour.

Taxe d'inhumation, d'exhumation ou autre intervention: 32 €

Tarifs des concessions cinéraires et jardin du souvenir:

Concession de 15 ans renouvelable : 450 €

Concession de 30 ans renouvelable : 800 €

Dispersion au jardin du souvenir : 90 €

Tarifs de la location de la salle polyvalente :

Location pour une 1/2 journée hors week-end (après-midi ou soirée) : 30 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant de la commune) : 123 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant hors commune) : 200 €

Forfait couverts avec le lave-vaisselle : 52 €

La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 500 €

Le Tarif d'électricité est fixé à 0,17 €/Kw (heures pleines) et 0,10 €/Kw (heures creuses).

La salle polyvalente et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres sinon les heures de nettoyage seront facturées à 21 € de l'heure.

La pénalité pour résiliation de contrat est fixée à 25% du prix de la location.

Pour les groupes de moins de 15 personnes qui organisent une réunion en demi-journée, il leur sera proposé l'utilisation de la salle de la mairie à l'étage.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de notre commune <http://www.montigny-le-chartif.fr> ou nous joindre par e-mail : montigny-le-chartif@orange.fr ou mlc28@orange.fr